



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en métropole » 2014-2020



UNION EUROPEENNE

## Concertation nationale pour la construction du Programme opérationnel national du FSE+

Document technique relatif à l'annexe D du rapport-pays pour la France « *Orientations en matière d'investissement sur le financement de la politique de cohésion 2021-2027 pour la France* » présentant les besoins d'investissement « hautement prioritaires » à satisfaire en priorité avec les fonds européens de la période 2021-2027.

### ANNEXE II : les priorités indiquées dans le rapport-pays pour la France du 29 février 2019

#### [Annexe D du Rapport France du 29 février 2019,](#)

Objectif stratégique 4: une Europe plus sociale - Mise en oeuvre du socle européen des droits sociaux (pp 97-101) :

#### **[1- Emploi]**

La France reste confrontée à des difficultés persistantes sur le marché du travail, en particulier pour les personnes peu qualifiées, issues de l'immigration et vivant dans des zones défavorisées. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer l'accès à l'emploi, en particulier pour les jeunes, les chômeurs de longue durée et les personnes inactives, de promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale et de moderniser les institutions et les services du marché du travail**, en particulier pour:

- mettre en place des mesures de repérage et d'activation, destinées notamment aux personnes inactives et aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- fournir un soutien intégré et des formations qui soient adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et des personnes inactives;
- soutenir les mesures visant à améliorer les pratiques de recrutement et à lutter contre les discriminations;
- apporter un soutien à l'emploi indépendant et à l'entrepreneuriat (social);
- anticiper l'évolution à long terme de l'emploi dans la conception des stratégies nationales et régionales en matière de compétences;
- moderniser les institutions et les services du marché du travail en faveur d'une approche intégrée.

#### **[2- Formation]**

La France souffre d'une inadéquation persistante des compétences, trouvant son origine dans la faiblesse de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux, à un accès inégal à la formation continue, ainsi qu'à un taux élevé de décrochage scolaire dans les régions défavorisées et dans les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins du marché du travail de l'éducation et de la formation, de promouvoir l'égalité d'accès à des cursus d'éducation et de formation inclusifs et de qualité ainsi que l'achèvement de ces cursus, en particulier pour les groupes défavorisés, et de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment des systèmes flexibles de reconversion professionnelle et de renforcement des compétences**, et en particulier:

- fournir un soutien et des informations ciblés pour prévenir le décrochage scolaire, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- apporter un soutien ciblé à l'intervention précoce, y compris par le biais des écoles de la deuxième chance;
- développer les compétences des enseignants, des formateurs, des responsables d'établissement et du personnel de l'enseignement supérieur;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes;



Ce document est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du PON « Emploi et Inclusion en métropole » 2014-2020



UNION EUROPEENNE

- faciliter la mobilité des apprenants, des enseignants et des formateurs, en particulier dans les régions ultrapériphériques;
- promouvoir l'enseignement et la formation professionnels comme parcours professionnel de qualité et renforcer la formation par le travail;
- améliorer les compétences de base de la population adulte et soutenir la validation des compétences;
- fournir des services d'orientation et de formation continues pour la mobilité professionnelle.

### **[3- Inclusion]**

L'inclusion sociale reste problématique, notamment dans les régions défavorisées et pour les personnes issues de l'immigration, et l'accès aux soins de santé se dégrade dans les zones rurales et les régions ultrapériphériques. Des besoins d'investissement hautement prioritaires ont donc été mis en évidence **en vue d'encourager l'inclusion active, de promouvoir l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers** et, dans les régions ultrapériphériques, **d'améliorer l'égalité d'accès en temps utile à des services de qualité, durables et abordables**, en particulier pour:

- élaborer et déployer des politiques intégrées d'inclusion active;
- soutenir les mesures visant à améliorer l'accès à l'emploi pour une main-d'oeuvre diversifiée;
- organiser des actions de sensibilisation et d'engagement afin de lutter contre les discriminations;
- dans les régions ultrapériphériques, contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures de santé et à améliorer les infrastructures existantes, en passant d'un modèle centré sur l'hôpital à davantage de soins de santé ambulatoires, primaires et de proximité.